

Programme de formation professionnelle

Entrepreneur individuel: qu'est que ce la réforme de février 2022 vous apporte?

Durée (présentiel/distanciel)	7 heures
Nombre de places	0
Nombre minimum d'inscrits	

Présentation générale :

Avec la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante (publiée au JORF n°0038 du 15 février 2022) un **statut unique pour les entrepreneurs individuels** pour protéger de leur patrimoine personnel a été créé. En effet, ce nouveau statut consiste notamment à rendre le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel insaisissable par ses créanciers professionnels. Enfin en principe...
La plupart des mesures sont entrées en vigueur en mai 2022. Afin de les comprendre, voir de motiver un choix de statut pour votre future activité, participez à cette formation.

Objectifs :

- Définir l'entreprise individuelle et l'entrepreneur individuel
- Définir les nouvelles règles régissant ce statut entrepreneurial
- Comparer la réglementation antérieure et la nouvelle pour dégager les avantages et inconvénients de cette forme d'entreprise
- Mettre en œuvre les apports de la nouvelle loi dans son entreprise ou son projet entrepreneurial
- Définir les points de vigilance pour réussir son entreprise individuelle

Programme :

1 Définition de l'entreprise individuelle

Rappel du statut d'entreprise individuel antérieur à la réforme
Constat de la présence d'auto-entrepreneurs
L'apport de la loi du 14 février 2022
Définition du patrimoine personnel et professionnel
Exercice : définir l'entreprise individuelle

2 Les conditions de création de l'entreprise individuelle

Les conditions tenant à la situation de l'entrepreneur individuel
Les conditions tenant à l'activité développée
Les conséquences de la création de l'entreprise individuelle ou de l'entrée en vigueur de la loi sur le patrimoine de l'entrepreneur individuel
Intérêt particulier : Construire son dossier de création de l'entreprise individuelle

3 Les règles de gestion de l'entreprise individuelle

Les obligations juridiques de l'entrepreneur individuel
Le régime fiscal de l'entreprise individuelle et de l'entrepreneur individuel

Le régime social de l'entrepreneur individuel
La protection sociale de l'entrepreneur individuelle
Intérêt particulier : Questions-Réponses des participants

4 Exercice final

Dresser un récapitulatif des avantages et inconvénients de la nouvelle entreprise individuelle

Moyens pédagogiques :

- Ressources documentaire sur la réglementation
- Mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de présentation
- Support de formation fourni en fin de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Aucun document n'est nécessaire pour les participants.

Un support sera remis en fin de formation. Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en visioconférence

Type de public :

Dirigeant d'entreprise, assistant juridique expérimenté, assistante de direction, responsable formation...

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation

Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative.

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Références du formateur :

Aurélie Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de données

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 2/3 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

Débouchés :

Au terme de la formation, l'apprenant doit pouvoir créer et/ou poursuivre son activité d'entrepreneur individuel.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélie Joubert (« *très bon et excellent* ») : 100% en 2022, (87% en 2021, 100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2022** (100% en 2021, 100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)